

Monsieur,

J'accuse bonne réception de votre courriel qui a retenu toute mon attention.

Je joins à mon courriel un modèle pour la récolte de signatures manuscrites.

Pour ce qui concerne la procédure, les deux que vous indiquez sont valables : soit vous numérisez les documents et vous les déposez au format .pdf via la site du Parlement, soit par voie postale. Si vous choisissez cette deuxième voie, je vous préconise d'effectuer une copie préalablement à l'envoi car il est déjà arrivé que l'envoi soit égaré par la poste.

Il est préférable que les envois soient simultanés à la clôture de la pétition pour éviter que les pétitions soient traitées séparément.

Je reste à votre disposition et vous remercie pour l'intérêt que vous portez à l'institution.

Olivier Mahieux

De : Docteur David Bouillon <dr.dbouillon@gmail.com>
Date : lundi 31 août 2026 à 08:54
À : Docteur David Bouillon <dr.dbouillon@gmail.com>, MAHIEUX Olivier <o.mahieux@parlement-wallonie.be>
Objet : Demande d'informations - Modalités pour la version papier de la pétition (Réf. SS/OM/ko/dap330017)

Objet : Demande d'informations - Modalités pour la version papier de la pétition (Réf. SS/OM/ko/dap330017)

Monsieur Mahieux,

Faisant suite à la validation par vos services de notre pétition intitulée

« Pétition pour une audition publique urgente au Parlement wallon afin de protéger nos aînés et l'État de droit », je me permets de vous contacter concernant le processus de récolte des signatures.

Sur le terrain, nous constatons de manière très préoccupante que de nombreuses personnes âgées — qui sont pourtant les premières concernées par cette démarche — se trouvent dans l'incapacité de signer la pétition en ligne. Elles se heurtent de plein fouet à la fracture numérique : problèmes de connexion internet, difficulté à manipuler les outils d'authentification (lecteurs de carte eID ou applications mobiles), ou simple absence de matériel informatique.

Afin de garantir leur droit de participation démocratique, nous mettons actuellement en place une récolte complémentaire via le formulaire papier. Nous avons bien pris note de l'obligation stricte de reproduire l'intitulé et le texte intégral de la pétition sur chaque page de signatures, et de ne pas utiliser le format recto-verso.

Toutefois, pourrions-nous obtenir de votre part des précisions sur la procédure exacte de jonction des dossiers ? Plus spécifiquement :

1. Afin de cumuler légalement nos signatures papier avec le compteur de notre pétition électronique active, devons-nous numériser nos bordereaux (au format PDF) pour les soumettre via la plateforme web, ou préconisez-vous un envoi des documents originaux par la voie postale à l'attention du Président du Parlement ?
2. À quel moment de la procédure (avant ou après la clôture de la pétition en ligne) devons-nous idéalement vous transmettre ces formulaires papier pour garantir leur comptabilisation ?

Je vous remercie par avance pour votre assistance précieuse et vos éclaircissements.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Docteur David Bouillon

0475 31 97 45



Retrouvez-nous sur [X](#) et [Facebook](#).